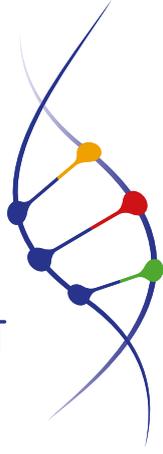


THE **ABS**
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE

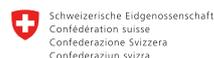


L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'**APA**

Concept pour une analyse des lacunes en matière d'APA à l'échelle nationale

www.abs-initiative.info

L'Initiative APA est financée par



Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

et mise en oeuvre par





Table des matières

1	INTRODUCTION	4
2	SUJETS À TRAITER	4
2.1	Partie A : Situation générale dans le pays : mesures prises en vue de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	4
2.2	Partie B : Situation générale dans le pays : mesures législatives, administratives, et de politique générale en matière d'APA	5
2.3	Partie C : Situation générale dans le pays : arrangements/mesures institutionnels et systèmes de permis	5
2.3.1	Désignation et rôles des institutions APA	5
2.3.2	Autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA	6
2.3.3	Systèmes de permis	6
2.4	Partie D : Situation générale dans le pays : Évaluez l'étendue actuelle de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sur la base de références contenues dans publications et brevets	6
2.5	Partie E : Élaboration de recommandations aux pays pour la mise en œuvre nationale du PN et des Lignes directrices de l'UA Élaborez des recommandations succinctes pour les quatre composantes évaluées.	6
3	APPROCHE PRATIQUE	6
4	ANNEXE	8
4.1	Rapport sommaire de l'analyse de pays	8
4.2	Questionnaire 1 : Cadres réglementaires institutionnels nationaux en matière d'APA	9
4.3	Questionnaire 2 : Participation effective des PAQL fondée sur des protocoles bioculturels communautaires et des procédures communautaires	12
4.4	Questionnaire 3 : Élaboration d'accords APA	15

AUTEURS:

Suhel al-Janabi, Julien Chupin, Tobias Dierks, Andreas Drews, Pierre du Plessis, Eva Fenster, Lena Fey, Kathrin Heidbrink, Barbara Lassen, Hartmut Meyer, Peter Munyi, María Julia Oliva, Frédéric Perron-Welch, Olivier Rukundo, Peter Schauerte

1. Introduction

Cette méthodologie d'analyse des lacunes en matière d'accès et partage des avantages (APA) a été mise au point par l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA pour appuyer la planification stratégique dans ses pays partenaires africains, que l'Initiative APA soutient dans la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya (PN) et des Directives stratégiques et pratiques de l'Union africaine pour une application coordonnée en Afrique (Directives de l'UA). La méthodologie suggérée peut également être appliquée dans d'autres pays situés en dehors de l'Afrique ; dans ce cas, la référence aux Lignes directrices de l'UA sera sans objet ou pourra être remplacée par d'autres lignes directrices régionales applicables.

La méthodologie a pour objet de fournir une méthode standardisée pour évaluer les mesures APA nationales existantes ou émergentes d'un pays, afin de déterminer dans quelle mesure elles répondent aux obligations et autres dispositions énoncées dans le PN. Elle reprend également les orientations fournies dans les Lignes directrices de l'UA. L'analyse des lacunes proposée ne doit pas se limiter au système réglementaire, elle se doit au contraire d'analyser le système APA d'un pays dans son ensemble. Au-delà de la mise au point d'un cadre réglementaire APA, elle inclut la négociation de contrats APA efficaces, équitables, l'établissement de chaînes de valeur en conformité avec l'APA ainsi que l'implication des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) sur la base de la reconnaissance de leurs droits traditionnels et codifiés.

Elle vise ainsi à offrir une approche cohérente quant à l'identification des lacunes qu'il convient au pays ainsi qu'aux partenaires extérieurs de combler, de manière à ce que les mesures APA nationales soient conformes aux exigences et aux normes minimales énoncées dans le PN et, dans le contexte africain, à celles des Lignes directrices établies par l'Union africaine. Il importe de noter que l'analyse des lacunes n'est pas une fin en soi, mais qu'elle constitue une première étape vers le renforcement des capacités générales en matière d'APA.

Nous recommandons de décomposer l'analyse des lacunes en cinq parties :

- La Partie A vise à identifier l'avancement général ainsi que les mesures prises dans le pays en vue de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre du PN. Ce point est particulièrement important pour que les partenaires externes puissent clarifier dans quelle mesure ils peuvent s'appuyer sur ces mesures dans la mise en place de ses actions et interventions.
- La Partie B vise à obtenir plus de clarté quant au paysage juridique, politique et administratif par rapport à la mise en œuvre du PN dans le pays. L'analyse devra préciser ce qui est nécessaire

pour assurer que les mesures législatives, administratives, et de politique générale en place ou à élaborer vont bien dans le sens des exigences énoncées dans le PN, et ce qui doit être fait pour atteindre cet objectif, tout en gardant à l'esprit les éléments d'un système APA efficace, comme décrit ci-dessus.

- La Partie C vise à identifier quels sont les arrangements institutionnels actuellement en place, si et comment ceux-ci sont propres à l'usage prévu qui est de soutenir la mise en œuvre du PN et d'un cadre APA efficace.
- La partie D traite des résultats d'une analyse du paysage des brevets et publications. Reposant sur l'informatique, les approches de type fouille documentaire permettent d'évaluer la nature des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (CTA) qui apparaissent dans les publications et les documents de brevet, l'identité des principaux utilisateurs (personnes et institutions) et les réseaux entre les personnes et institutions nationales et étrangères, impliquées dans la recherche et développement.
- La Partie E émet des recommandations aux pays pour la mise en œuvre nationale du PN et des Lignes directrices de l'UA, afin de favoriser la mise en place d'un cadre APA efficace.

De manière générale, une évaluation nationale complète de l'APA comprendra des études documentaires, des visites dans les pays concernés avec une équipe d'experts spécialisés, des entretiens avec un large éventail de parties prenantes, l'établissement de contacts avec les décideurs, l'organisation d'ateliers avec les parties prenantes et l'élaboration d'une première feuille de route décrivant les domaines possibles du renforcement des capacités APA à partir des informations collectées et des besoins examinés.

2. Sujets à traiter

Dans ses cinq parties, l'analyse doit aborder les sujets globaux suivants et répondre à une série de questions essentielles qui se posent dans le contexte des trois domaines que sont : la mise au point d'un cadre réglementaire APA efficace, la négociation de contrats APA équitables pour l'établissement de chaînes de valeur en conformité avec l'APA et l'implication des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus pertinents.

2.1 Partie A : Situation générale dans le pays - mesures prises en vue de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

- Quelles sont les mesures qui ont été prises pour adhérer/ratifier le PN dans le pays ?
- Quelles sont les mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre le PN dans le pays ?
- Quels sont les groupes de parties prenantes qui ont été consultés au cours de ces processus ?
- Quels sont les principaux obstacles rencontrés jusqu'à présent à travers ces processus ?

2.2 Partie B : Situation générale dans le pays - mesures législatives, administratives, et de politique générale en matière d'APA

- Décrivez brièvement le système juridique du pays concerné. Le système juridique repose-t-il sur le droit civil, le droit commun ou bien s'agit-il d'un mélange de ces deux droits ?
- Indiquez si les parties prenantes considèrent qu'il est nécessaire d'avoir une loi nationale pour transposer le PN en droit national et, en outre, si le processus de mise au point de nouvelles lois ou de modification des lois/règlements existants a bien été lancé.
- Les parties prenantes pensent-elles qu'il faudrait avoir une loi distincte en matière d'APA ou cette dernière peut-elle être réglementée au travers de la législation existante : quelle serait la démarche la plus efficace pour y parvenir ?
- Si une loi distincte est superflue, décrivez les mécanismes réglementaires, institutionnels ou de politique en place qui pourraient être adoptés pour la transposition du PN en droit national.
- Indiquez si le droit national permet, dans cette transposition du PN, de prendre en compte les normes établies dans les Lignes directrices de l'UA, ou bien si une autre procédure est nécessaire sur le plan national avant de pouvoir prendre en considération les normes établies dans les Lignes directrices de l'UA.

- Décrivez ce qui peut être fait au travers des lois et réglementations et comment l'élaboration d'une loi et d'un règlement pourrait être séquencée au mieux.
- Faut-il considérer l'adoption de mesures intérimaires jusqu'à ce que des lois/réglementations spécifiques puissent être adoptées ?
- Si le pays concerné est partie au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international), quelles sont les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) nationales qui ont été incluses dans le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (SML) et quelles sont les RPGAA qui seront régies par le système du PN ? Décrivez le système national existant en matière d'accès aux RPGAA soumises au SML. Quel est le nombre d'adhésions RPGAA qui a été octroyé par le pays et au pays depuis qu'il est devenu membre ?
- Le pays a-t-il demandé ou octroyé l'accès au matériel génétique en vertu du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages de l'Organisation mondiale de la santé (WHO PIP) ? Décrivez le système national respectif et, s'il y a lieu, donnez des renseignements quant aux avantages reçus.

2.3 Partie C : Situation générale dans le pays - arrangements/mesures institutionnels et systèmes de permis

2.3.1 Désignation et rôles des institutions APA

- Indiquez si un correspondant national (CN) est en place et précisez ses fonctions. Les fonctions du correspondant national comprennent-elles la fourniture des renseignements comme stipulé à l'article 13 du PN ?
- Indiquez si le pays a désigné une ou plusieurs autorités nationales compétentes (ANC) en matière d'APA. Le pays a-t-il établi un système d'« organismes directeurs » travaillant sous la responsabilité d'une ou de plusieurs ANC, p. ex., pour la mise en œuvre d'une réglementation sectorielle en matière d'APA ?
- Indiquez si le pays a désigné un ou plusieurs points de contrôle. Quel rôle joue(nt)-il(s) dans la réception et l'utilisation des ressources génétiques (RG) et des connaissances traditionnelles associées (CTA) dans le pays ?

- Décrivez la situation en ce qui concerne le nombre de membres du personnel mandatés, le temps de travail disponible et l'expérience professionnelle du personnel.
- Quels sont les mécanismes de coordination qui existent entre le CN et la ou les ANC pour recevoir des demandes APA ? S'il existe un système de permis en place, est-ce qu'il est clair, par rapport au système de permis APA en place, auprès de qui une demande d'accès doit être déposée ?
- Décrivez le système de consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) qui est prévu à l'intérieur du système APA.
- Décrivez le système de conformité et de surveillance pour assurer que les utilisateurs nationaux de RG et de CTA se conforment aux CPCC et aux CCCA émis par les pays fournisseurs.
- Décrivez les caractéristiques et les procédures du système APA garantissant la transparence pour un demandeur.
- L'ANC offre-t-elle une page internet qui donne une vue d'ensemble complète du cadre APA ?
- Existe-t-il un système de demande en ligne ? Décrivez ses principales caractéristiques.
- Décrivez le rôle des peuples autochtones et communautés locales (PACL) s'agissant de l'octroi du consentement (CPCC) et précisez si le processus d'obtention du consentement (CPCC) est bien élaboré, compris et clair, en procédant à son évaluation.

2.3.2 Autorité responsable de la publication pour le Centre d'échange sur l'APA

- Une autorité chargée de la publication des informations destinées au Centre d'échange a-t-elle été désignée ? Décrivez les éventuels défis auxquels cette autorité est confrontée pour pouvoir travailler de manière efficace.
- Quelles sont les informations du pays qui ont déjà été transmises au Centre d'échange sur l'APA ?
- Le pays a-t-il déjà communiqué des informations sur les permis APA, les CPCC et les CCCA au Centre d'échange sur l'APA et a-t-il ainsi établi des certificats de conformité reconnus au niveau international ?

2.3.3 Systèmes de permis

- Énumérez toutes les institutions dans le pays qui sont impliquées dans le processus d'octroi de permis APA. Décrivez le rôle de chaque institution énumérée et précisez s'il y a des canaux d'interaction formels ou informels entre elles dans le processus d'octroi de permis APA. Si les institutions ont un accord mutuel expliquant le rôle et les responsabilités de chacune d'entre elles dans le processus d'octroi de permis APA, il conviendra de fournir le plus de détails possible.
- Quels autres permis (p. ex., permis de recherche, autorisations sanitaires) sont nécessaires comme condition préalable à l'octroi d'un permis APA et à l'exportation des ressources génétiques (RG) ? Établissez un ordigramme du système actuel.
- Quelle est l'étendue du système de permis APA en place ? Il conviendra de décrire comment et dans quelle mesure la politique, le droit ou la réglementation portent sur :
 - toutes les ressources génétiques relevant de l'article 15 de la CDB,
 - les connaissances traditionnelles associées (CTA) tombant dans le champ d'application de la CDB,
 - l'accès en fonction du type d'utilisation, prenant en compte les différentes approches de la CDB et du PN.
- Le système de permis APA permet-il de distinguer l'accès aux RG en fonction de la nature des ressources (p. ex., habitat sauvage, ressources zoogénétiques, RPGAA, ressources marines, associées aux connaissances traditionnelles), de l'emplacement des RG (forêts, terres cultivées, zones maritimes, aires protégées, etc.) et existe-t-il différents systèmes pour accéder à chacune d'entre elles ? Fournissez une brève description.
- Comment le système de permis APA gère-t-il l'accès aux ressources génétiques privées sur les terres privées (p. ex., les ressources génétiques animales domestiquées) et l'accès par un utilisateur à plusieurs fournisseurs privés (par exemple, une société commerciale qui collecte les ressources génétiques auprès de nombreux producteurs pour les utiliser dans une chaîne de valeur) ?
- Quels sont les éléments du système de permis APA qui permettent actuellement le suivi de l'utilisation ? Quels éléments pourraient être utilisés pour un futur système de surveillance ?
- Le système de permis APA contient-il des dispositions basées sur des considérations particulières relatives :

- à l'accès à des fins de recherche non commerciales, compte tenu de la nécessité de prendre en considération le changement d'intention quant aux objectifs de cette recherche ?
- à l'accès à des fins relatives aux situations d'urgence actuelles ou imminentes qui menacent ou nuisent à la santé humaine, animale ou végétale ?
- à l'importance des RPGAA et à leur rôle spécifique pour la sécurité alimentaire ?

Si de telles dispositions quant à l'accès aux fins spécifiques mentionnées ci-dessus sont en place, il conviendra de fournir une brève description de celles-ci et notamment des exigences relatives à la production de rapports par l'utilisateur ?

2.4 Partie D : Situation générale dans le pays - Évaluez l'étendue actuelle de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sur la base de références contenues dans publications et brevets

- Pour cette section, nous recommandons d'appliquer la méthodologie de la fouille documentaire développée par l'Initiative APA en coopération avec Dr Paul Oldham (Royaume-Uni).
- Les résultats de cette analyse montreront tous les détails disponibles quant aux publications et brevets traitant des RG et des CTA du pays faisant l'objet de l'évaluation.
- Ces informations serviront de base aux entretiens et aux ateliers pendant la visite dans le pays ; elles seront d'une importance particulière pour informer les décideurs de l'intérêt de la recherche et développement pour les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles et leur valeur potentielle.
- Les résultats pourront être utilisés pour mettre au point des activités spécifiques de renforcement des capacités, par exemple :
 - information ciblée pour les principaux utilisateurs nationaux et étrangers afin d'accroître la connaissance et le respect des cadres APA,
 - activités spécifiques concernant les négociations de contrats APA et la mise au point de chaînes de valorisation.

2.5 Partie E : Élaboration de recommandations aux pays pour la mise en œuvre nationale du PN et des Lignes directrices de l'UA

- Élaborez des recommandations succinctes pour les quatre composantes évaluées.

3. Approche pratique

De manière idéale, l'analyse complète des lacunes comprendra trois phases :

- 1) Une phase préparatoire comprenant des études théoriques pour traiter les questions contenues dans les questionnaires relatifs aux trois sujets que sont la réglementation en matière d'APA, les contrats APA et l'implication des PACL. Résultats : réponses préliminaires dans les questionnaires et résultats/diapositives des analyses.
- 2) Une visite de pays avec une équipe d'experts éminents des trois sujets, entretiens avec les principales institutions et parties prenantes en matière d'APA. Résultats : questionnaires remplis et rapport sommaire.
- 3) Une phase finale pour élaborer le rapport d'analyse des lacunes. Résultats : analyse intégrée des lacunes selon le concept exposé dans le chapitre 2.

Les formulaires des questionnaires et le rapport sommaire figurent en annexe.

Aperçu des outils

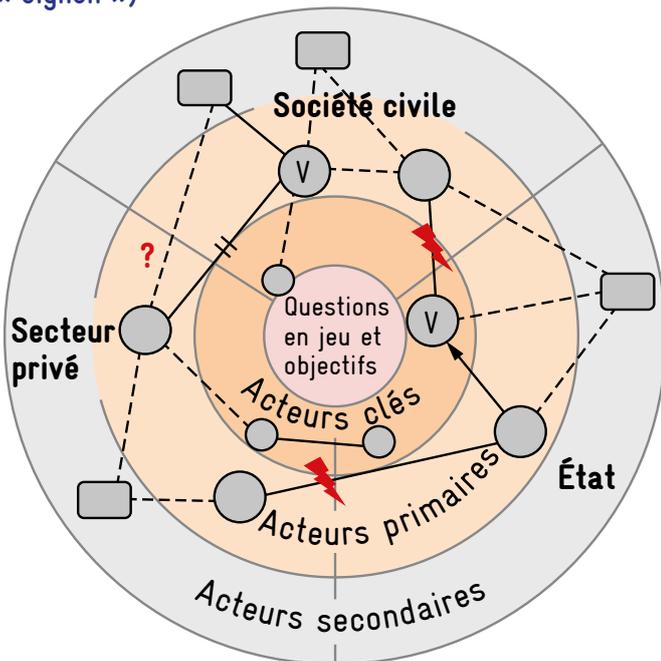
Le paysage APA d'un pays pourra être résumé sous forme de tableau :

Traité / Lignes directrices	Ratification/Adoption/Membre	Mise en œuvre	CCCA / ATTM établis
CDB	Oui / Non	p. ex., réglementations APA, loi sur la biodiversité, art.xx-yy	n (système APA pré-Nagoya)
PN	Oui / Non	p. ex., réglementations APA, loi sur la biodiversité, art.xx-yy ; lien vers le Centre d'échange APA	n (système post-Nagoya)
Traité international (ITPGRFA)	Oui / Non	nombre d'adhésions au titre du SML par notification, lien vers le site internet du Traité international	n ATTM
OMS (Cadre PIP ³)	Oui / Non	p. ex., réglementations APA, loi sur la biodiversité, art.xx-yy	n ATTM
DNUDPA	Adopté / Pas adopté	p. ex., réglementations et lois relatives aux PACL, réglementations APA, loi sur la biodiversité, art. xx-yy	n (CCCA pré-Nagoya pour CTA si elles ne sont pas visées par les catégories nommées ci-dessus)
ADPIC/OMPI	Oui/Non	p. ex., déclaration d'origine et respect des règles APA en tant qu'éléments du droit national des brevets.	non applicable

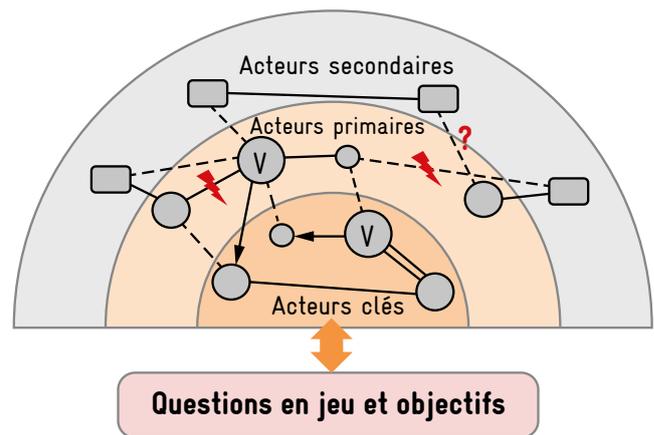
n = nombre

Les différentes parties prenantes APA et leurs relations pourront être présentées sous forme de carte parties prenantes.

Exemple d'une carte des acteurs de type « oignon »



Exemple d'une carte des acteurs de type « arc-en-ciel »



4. Annexe

4.1 Rapport sommaire de l'analyse de pays

1. Données de base générales

Pays:

Membres de l'équipe:

Date du bilan de pays:

2. Synthèse des renseignements recueillis dans les questionnaires (2 à 3 pages au maximum)

2.1 Résumé des résultats : Cadres APA

-

2.2 Résumé des résultats : Accords APA - valorisation

-

2.3 Résumé des résultats : Participation effective des peuples autochtones et communautés locales (PACL) sur la base de procédures ou protocoles bioculturels communautaires (PBC)

-

3. Observations finales/ conclusions et perspectives (1 page au maximum)

Points forts

-

Points faibles

-

Interventions possibles au niveau politique

-

Interventions possibles au niveau technique

-

4.2 Questionnaire 1 : Cadres réglementaires institutionnels nationaux en matière d'APA

Questions (et raisonnement)

Ratification/Adhésion

A. Processus

A1. Quelles sont les étapes qui restent à franchir pour la ratification/l'adhésion ?

L'objectif est d'identifier, de manière aussi spécifique que possible, le processus escompté, l'échéancier et les questions en suspens durant le processus de ratification/adhésion.

A2. Comment décririez-vous les défis et opportunités durant le processus de ratification/adhésion ?

B. Politiques existantes

B1. Quelles sont les politiques liées à l'APA déjà mises en place ?

Les politiques liées à l'APA pourront inclure l'ensemble des principes, déclarations, stratégies et lignes directrices, publiés ou reconnus par le gouvernement, qui traitent des questions liées à la valorisation et à l'utilisation de la biodiversité ou des CT, la collection, la recherche, le développement et la commercialisation des connaissances, produits ou services reposant sur la biodiversité. Il est possible que l'APA constitue la question principale ou qu'il ne soit qu'un élément parmi d'autres au sein d'une politique plus globale telle qu'une stratégie d'aménagement durable des forêts ou une politique en matière de biotechnologie.

B2. Dans quelle mesure les politiques existantes traitent-elles de l'APA (p. ex., en traitant les questions de droits de propriété sur les ressources génétiques ou les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) ou les principes établis en matière de partage des avantages) ?

- Selon vous, dans quelle mesure les politiques existantes sont-elles en conformité avec le PN ?
- Les lignes directrices de l'Union africaine (UA) sont-elles reflétées dans la politique APA ? Si oui, dans quelle mesure ?

C. Politiques en évolution

C1. Un projet d'élaboration ou de refonte des politiques liées à l'APA est-il en cours ? Prière de décrire en détail le contenu et le processus de cette élaboration ou de cette refonte.

L'objectif est d'identifier, de manière aussi spécifique que possible, les objectifs escomptés, le processus, l'échéancier et les questions qui devront être traitées. Les sites internet du gouvernement, les articles de presse, etc. pourront servir de sources d'information.

C2. Quels sont les plans actuels pour mettre les politiques, nouvelles ou refondues, en conformité avec le Protocole de Nagoya et les Lignes directrices de l'Union africaine en matière d'APA ?

D. Participation

D1. Comment décririez-vous la participation des parties prenantes au sein des secteurs, public, privé, universitaire, et autres, dans l'élaboration de politiques liées à l'APA ?

L'objectif est d'identifier les principaux groupes impliqués, leur contribution et comment ils perçoivent leurs intérêts et leur influence.

D2. À votre avis, comment pourrait-on augmenter l'efficacité de la participation des parties prenantes ?

Cadres réglementaires

E. Lois et réglementations APA existantes

E1. Existe-t-il des lois/réglementations liées à l'APA et dans quelle mesure celles-ci sont-elles en conformité avec le PN ?

Les lois et réglementations liées à l'APA pourront inclure des documents juridiques tels que constitutions, lois, décrets, dispositions et règlements émis par le gouvernement pour traiter les questions liées aux droits de propriété, droits d'utilisation et de consultation sur les ressources biologiques ou génétiques ou des CTA ; permis de collecter, de cultiver, d'exploiter, de rechercher, de développer ou de commercialiser les connaissances, produits ou services en liaison avec des connaissances liées à la biodiversité ; ou des règles sur le partage des informations, des avantages monétaires et non monétaires et autres avantages connexes. Il est possible que l'APA constitue la question principale ou que l'APA ne soit qu'un élément parmi d'autres au sein d'un document plus global tel qu'une réglementation sur les aires protégées ou sur la pêche.

E2. Dans quelle mesure les lois ou réglementations existantes traitent-elles de l'APA (p. ex., questions de droits de propriété sur les ressources génétiques ou les CTA, les permis de collecter/recherche de biodiversité) ?

E3. Existe-t-il des références ou des exigences quant aux collections ex-situ dans ces lois et réglementations liées à l'APA ? Comment le pays traite-t-il les collections ex-situ situées en dehors de ses frontières ?

E4. Comment décririez-vous la participation des parties prenantes au sein des secteurs, public, privé, universitaire, et autres, dans l'élaboration de politiques liées à l'APA ?

E5. Comment les différents groupes de parties prenantes perçoivent-ils les lois et réglementations liées à l'APA (p. ex., quant à l'utilité et aux coûts de transaction) ?

E6. Les lois sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) contiennent-elles des éléments liés à l'APA comme la divulgation de l'origine ou le respect de l'APA ?

F. Processus d'autorisation

F1. Existe-t-il des processus d'autorisation en liaison avec l'APA (p. ex., dans les domaines tels que les aires protégées, les prélèvements dans la nature, les procédures d'accès ex-situ, les projets de recherche) ?

Les processus d'autorisation en liaison avec l'APA peuvent se référer aux activités qui requièrent des licences ou des permis et aux procédures mises en place pour obtenir de telles autorisations. Par exemple, les autorisations pour collecter des ressources biologiques dans des terres protégées ou des terrains publics pour l'exportation d'échantillons de matériau biologique, etc.

F2. Comment décririez-vous les étapes, séquences, procédures, échéanciers dans ces processus d'autorisation en liaison avec l'APA ?

G. Conformité et système de surveillance

G1. Quelles sont les mesures juridiques et administratives qui ont été prises pour mettre en place un système de conformité et de surveillance ?

G2. Quelles sont les informations qui ont été soumises au Centre d'échange sur l'APA s'agissant des permis APA, des CCCA et des CPCC ? Combien de certificats de conformité internationalement reconnus ont-ils été établis ?

G3. Quels sont les défis auxquels les points de contrôle sont confrontés ? Décrivez les mesures qui devraient être prises pour rendre le système de conformité pleinement fonctionnel.

H. Lois et réglementations APA en évolution

H1. Un projet d'élaboration ou de refonte des lois et réglementations liées à l'APA est-il en cours ? Prière de décrire en détail le contenu et le processus de cette élaboration ou de cette refonte. *L'objectif est d'identifier, de manière aussi spécifique que possible, les objectifs escomptés, le processus, l'échéancier et les questions qui devront être traitées ainsi que les groupes des parties prenantes impliquées.*

H2. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises pour élaborer ou refondre les lois et réglementations APA pour assurer la mise en conformité avec le PN ?

H3. Comment décririez-vous la participation des parties prenantes au sein des secteurs, public, privé, universitaire et autres dans l'élaboration de lois et réglementations liées à l'APA ?

H4. À votre avis, comment pourrait-on augmenter l'efficacité de la participation des parties prenantes ?

Structure institutionnelle et échange d'informations

I. Structure institutionnelle existante

I1. Comment les différentes institutions sont-elles impliquées dans les lois, politiques et autorisations liées à l'APA ?

L'objectif est d'identifier, de manière aussi spécifique que possible, comment les entités gouvernementales gèrent et coordonnent les questions liées à l'APA, notamment par rapport aux autres parties prenantes.

I2. Existe-t-il une coordination formelle ou informelle entre ces institutions ?

I3. Quelle(s) institution(s) joue(nt) le rôle d'autorité nationale compétente, point de contrôle, autorité responsable de la publication ?

I4. Quelle est l'institution ou quelles sont les institutions qui fournit/fournissent des informations ou des orientations aux parties prenantes quant aux questions liées à l'APA ?

I5. Quels sont les effectifs réservés à cette tâche (personnels mandatés), de combien de temps disposent-ils, comment qualifieriez-vous l'expérience professionnelle ?

I6. Comment les différents groupes de parties prenantes perçoivent-ils les institutions chargées de l'APA (p. ex., quant au bon fonctionnement) ?

J. Structure institutionnelle en évolution

J1. Existe-t-il des plans ou des idées pour refondre la structure des institutions impliquées dans les lois, politiques et autorisations liées à l'APA ?
L'objectif est d'identifier, de manière aussi spécifique que possible, les objectifs escomptés, les structures et les échéanciers en vue de la réforme.

Connaissances traditionnelles

K. Quelques questions issues du questionnaire portant sur les PACL

K1. Quel est le statut juridique des PACL et comment les termes (1) peuples autochtones et (2) communautés locales/certaines communautés locales sont-ils définis ?

K2. Quels sont les droits légaux détenus par les PACL sur les RG ou les CT ?

K3. Existe-t-il une législation en matière de protection des CT ? Si oui, laquelle ?

K4. Existe-t-il des protocoles communautaires ou des procédures comparables quant à l'accès aux RG ou CT et au PA ?

K5. Quel est le rôle des PACL dans l'octroi des CPCC et dans la négociation de CCCA (en matière de CT, mais aussi de RG) ?

Questions transfrontalières

L. Questions transfrontalières

L1. Les lois ou politiques liées à l'APA traitent-elles des questions ou de la collaboration transfrontalières ?

L'objectif est de recueillir des informations spécifiques sur l'examen des questions transfrontalières en liaison avec les lois, politiques et procédures d'autorisation plus générales ou les institutions liées à l'APA.

L2. Existe-t-il d'autres mécanismes en place pour traiter la question du partage des ressources biologiques ou génétiques d'une juridiction à une autre ?

Stratégie de valorisation et développement de chaînes de valorisation

M. Aperçu des stratégies de valorisation

M1. Dans quelle mesure les lois, politiques et procédures d'autorisation liées à l'APA tiennent-elles compte de la valorisation des ressources biologiques ou génétiques ?

La valorisation des ressources biologiques ou génétiques peut se référer aux stratégies, politiques, programmes ou règles visant à valoriser la biodiversité au travers d'activités telles que la recherche, le développement de produits ou de services, le développement de chaînes d'approvisionnement, la valeur ajoutée au niveau local, les partenariats, la certification et la vérification ou le marketing.

Implication interdisciplinaire des parties prenantes

N. Rôles et conceptions

N1. Comment l'interviewé(e) conçoit-il/elle son rôle (ou celui du groupe/de l'institution qu'il/qu'elle représente) dans le(s) processus APA ?

N2. Qui considère-t-il/elle comme jouant un rôle important dans ces processus ?

N3. Comment conçoit-il/elle le ou le(s) rôle(s) des autres parties ?

N4. Que pense-t-il/elle de la capacité des autres parties à être impliquées et à contribuer au(x) processus ?

N5. Comment perçoit-il/elle ses propres relations avec les autres parties ?

N6. Comment perçoit-il/elle les relations entre les autres parties ?

N7. Dans quels domaines perçoit-il/elle des conceptions, intérêts ou actions susceptibles d'être conflictuels ?

Sources et références pertinentes

Parmi les sources et références pertinentes suggérées, citons :

- sites internet du gouvernement, associations légales, ONG, associations commerciales, universités,
- documents officiels, registre national,
- examen du cadre politique et juridique, études de cas, journaux académiques,
- articles de presse, publications d'ONG.

4.3 Questionnaire 2 : Participation effective des PACL fondée sur des protocoles bioculturels communautaires et des procédures communautaires

Questions (et raisonnement)

Politiques APA

A. Questions de politique

A1. Comment les questions relatives aux PACL sont-elles reflétées dans les politiques liées à l'APA ?

Les politiques liées à l'APA pourront inclure l'ensemble des principes, déclarations, stratégies et lignes directrices, publiés ou reconnus par le gouvernement, qui traitent des questions liées à la valorisation et à l'utilisation de la biodiversité ou des CT, la collection, la recherche, le développement et la commercialisation des connaissances, produits ou services reposant sur la biodiversité. Il est possible que l'APA constitue la question principale ou qu'il ne soit qu'un élément parmi d'autres au sein d'une politique plus globale, telle qu'une stratégie d'aménagement durable des forêts ou une politique en matière de biotechnologie.

A2. Les PACL ont-elles élaboré ou reconnu des stratégies nationales en matière d'APA ? Si oui, lesquelles ?

A3. Quelles sont les règles qui existent en matière de partage et d'utilisation des avantages résultant des cas APA (p. ex., à quelles fins les avantages pourront-ils être utilisés ? Quelles sont les règles de distribution ? Des groupes de bénéficiaires ont-ils été définis ?

A4. Comment les PACL ont-ils été ou sont-ils impliqués dans l'élaboration de politiques liées à l'APA ?

A5. Existe-t-il une représentation politique formelle des PACL ?

A6. Dans quelle mesure les PACL participent-ils aux décisions portant sur la distribution des aides financières, techniques et technologiques comme éléments de partage des avantages (PA) au niveau local ?

Cadre réglementaire

B. Statut juridique des PACL

B1. Quels sont les droits pertinents des PACL au niveau de la constitution ?

B2. Quel est le statut juridique des PACL et comment les termes (1) peuples autochtones et (2) communautés locales/certaines communautés locales sont-ils définis ?

C. Droits des PACL aux ressources

C1. Quels sont les droits juridiques (droits de propriété, d'utilisation, d'accès, partage des avantages) dont disposent les PACL dans la législation déjà existante (p. ex., lois et réglementations en matière de terres, forêts, agriculture, pêche, faune) ?

C2. Quels sont les droits légaux sur les RG ou les CT que détiennent les PACL dans l'actuelle législation ?

C3. Quels sont les droits procéduraux (p. ex., CP(L)CC, participation, consultation, etc.) ?

D. Protection des CT

D1. Existe-t-il une législation en matière de protection des CT ? Si oui, laquelle ?

D2. Quelle est l'étendue de cette législation (p. ex., types de CT couvertes) ?

E. Droits coutumiers

E1. Existe-t-il des exemples de législation qui protègent les droits coutumiers ? Si oui, lesquels ?

E2. Existe-t-il des institutions qui traitent des droits coutumiers ? Si oui, lesquelles ?

E3. Existe-t-il des protocoles communautaires ou des procédures comparables quant à l'accès aux RG ou aux CT et au PA ?

E4. Existe-t-il d'autres types de documents communautaires ascendants ou de procédures portant sur les ressources/CT ?

E5. Dans quelle mesure les protocoles/procédures communautaires sont-ils reconnus par l'État ?

F. Législation APA

F1. Dans quelle mesure les lois et réglementations liées à l'APA couvrent-elles les CT ?

Les lois et réglementations liées à l'APA pourront inclure des documents juridiques tels que constitutions, lois, décrets, dispositions et règlements émis par le gouvernement pour traiter les questions liées aux droits de propriété, droits d'utilisation et de consultation sur les ressources biologiques ou génétiques ou des CTA ; permis de collecter, de cultiver, d'exploiter, de rechercher, de développer ou de commercialiser les connaissances, produits ou services en liaison avec des connaissances liées à la biodiversité ; ou des règles sur le partage des informations, des

avantages monétaires et non monétaires et autres avantages connexes. Il est possible que l'APA constitue la question principale ou que l'APA ne soit qu'un élément parmi d'autres au sein d'un document plus global tel qu'une réglementation sur les aires protégées ou la pêche.

F2. Dans quelle mesure les lois et réglementations liées à l'APA couvrent-elles les CT ?

F3. Quel est le rôle des PACL dans l'octroi des CPCC et dans la négociation de CCCA (en matière de CT, mais aussi de RG) ?

G. Représentation

G1. Comment les PACL ont-ils été ou sont-ils impliqués dans l'élaboration de lois et réglementations liées à l'APA ?

Structure institutionnelle et échange d'informations

H. Organisations PACL

H1. Quelles sont les organisations/réseaux PACL qui existent dans le pays ?

L'objectif est de dresser une cartographie des institutions PACL, de leurs relations avec d'autres acteurs et de leur implication dans les questions APA.

H2. Quelles sont la nature et l'étendue du travail de ces institutions, p. ex., groupes communautaires, ONG, gouvernements locaux ; p. ex., mobilisation, échange, apprentissage ?

H3. Quelles sont les organisations PACL qui entretiennent un partenariat, p. ex., avec un ministère, des ONG, etc. ?

H4. Existe-t-il des réseaux de femmes spécifiques PACL ? Si oui, lesquels ?

H5. Quelles sont les organisations PACL dans le pays qui font partie des réseaux PACL régionaux ?

H6. Quels sont les réseaux/organisations PACL qui traitent des questions APA ?

H7. Quelles sont les organisations communautaires (OC)/ONG qui supportent le plus les PACL en matière d'APA ?

H8. Comment les PACL sont-ils représentés dans les processus d'autorisation en matière d'APA ?

H9. Qu'est-ce qui a bien fonctionné jusqu'à maintenant dans ces processus ? Quels ont été les défis ?

H10. Existe-t-il des institutions coutumières (viabiles) ? Sont-elles reconnues par l'État ? Quelles sont leurs relations avec d'autres structures pertinentes (p. ex., les administrations locales/l'administration) ?

I. Inventaires

I1. Existe-t-il une base de données, un inventaire, une autre initiative visant la collecte, la documentation et la classification systématique des CTA (p. ex., en relation avec les semences traditionnelles, espèces animales ou connaissances médicales) ? Dans l'affirmative, prière de préciser.

L'objectif est de définir les risques de voir survenir des problèmes en matière d'APA en liaison avec des ressources biologiques ou génétiques et des CTA détenues par des PACL, mais aussi recueillies dans des collections ex-situ.

I2. Quels sont les types de CT qui sont inclus (p. ex., CT largement partagées, partagées au sein de certains groupes, connaissances secrètes) ?

I3. Dans quelle mesure ces inventaires ont-ils des politiques ou des procédures pour assurer la conformité avec les principes APA (p. ex., CPCC pour l'accès, le partage des avantages pour l'utilisation) ?

Questions transfrontalières

J. Aperçu des questions transfrontalières

J1. Dans quelle mesure les questions transfrontalières sont-elles pertinentes pour les PACL (p. ex., parce qu'ils partagent des cultures, des ressources ou des CTA) ?

L'objectif est d'identifier les éventuels chevauchements et potentiels de coopération ou risques de conflits au sein des PACL dans le partage des ressources biologiques ou génétiques et des CTA au-delà des frontières.

J2. Comment les questions transfrontalières sont-elles traitées par les PACL (p. ex., au travers de la coopération, de la discussion) ?

J3. Existe-t-il des politiques ou des lois liées à l'APA pour traiter les CT transfrontalières ?

Stratégie de valorisation et développement de chaînes de valorisation

K. Stratégies

K1. Comment les stratégies, politiques ou programmes de valorisation des ressources biologiques ou génétiques traitent-ils des droits, besoins et intérêts des PACL, notamment en matière de CTA ?

L'objectif est de déterminer de manière spécifique si et dans quelle mesure les stratégies, politiques et programmes tiennent compte des ressources biologiques ou génétiques.

K2. En particulier comment ces stratégies, politiques ou programmes traitent-ils des différents types de CTA (p. ex., CT largement partagés, partagés au sein de certains groupes, connaissances secrètes) ?
La valorisation des ressources biologiques ou génétiques peut se référer aux stratégies, politiques, programmes ou règles visant à valoriser la biodiversité au travers d'activités telles que la recherche, le développement de produits ou de services, le développement de chaînes d'approvisionnement, la valeur ajoutée au niveau local, les partenariats, la certification et la vérification ou le marketing.

K3. Comment les opportunités, les défis, les risques et les avantages susceptibles de résulter du développement des chaînes de valorisation reposant sur les CTA sont-ils perçus ?

L. Recherche et développement, commerce

L1. Existe-t-il des accords APA impliquant les PACL ?

L2. Existe-t-il des projets de recherche, de mise au point et de commercialisation reposant sur la biodiversité qui impliquent les PACL ?

L3. Quels sont les projets de recherche qui utilisent des CT ou des RG détenues/gérées par des communautés, dans le pays concerné ?

L4. Quels sont les produits commerciaux reposant sur les connaissances traditionnelles autochtones détenues/gérées par des communautés qui sont vendus dans le pays ?

Implication interdisciplinaire des parties prenantes

M. Rôles et conceptions

M1. Comment l'interviewé(e) conçoit-il/elle son rôle (ou celui du groupe/de l'institution qu'il/qu'elle représente) dans le(s) processus APA ?

M2. Qui considère-t-il/elle comme jouant un rôle important dans ces processus ?

M3. Comment conçoit-il/elle le ou le(s) rôle(s) des autres parties ?

M4. Que pense-t-il/elle de la capacité des autres parties à être impliquées et à contribuer au(x) processus ?

M5. Comment perçoit-il/elle ses propres relations avec ces autres parties ?

M6. Comment perçoit-il/elle les relations entre les différentes parties ?

M7. Dans quels domaines perçoit-il/elle des conceptions, intérêts ou actions susceptibles d'être conflictuels ?

Sources et références pertinentes

Parmi les sources et références pertinentes suggérées, citons :

- sites internet du gouvernement, associations légales, ONG, associations commerciales, universités,
- documents officiels, registre national,
- examen du cadre politique et juridique, études de cas, journaux académiques,
- articles de presse, publications d'ONG.

4.4 Questionnaire 3 : Élaboration d'accords APA

Questions (et raisonnement)

Politiques APA

0 Définition des accords APA

01. Comment le gouvernement définit-il un accord APA ?
Conjointement avec la partie A, cette information vous permettra d'établir une base de référence commune et comparable entre les pays évalués.

Cadre réglementaire

A. Accords APA existants

A1. Combien d'accords APA existe-t-il selon la définition du gouvernement ? Entrez dans le détail !

Les accords APA seront définis en fonction de la réponse donnée au point « 0 » ci-dessus. Les accords APA pourront ainsi inclure des permis, contrats ou projets délivrés, signés ou reconnus comme tels par le gouvernement. Assurez-vous de décrire de façon précise ce qui est couvert et ce qui n'est pas couvert par le terme « accord APA ».

A2. Quelle est l'actuelle procédure et quels sont les délais en matière d'accords APA ?

Veillez noter que le questionnaire sur le cadre réglementaire porte sur les étapes, séquences, processus et délais dans les procédures d'octroi de permis APA. Ici, il conviendra de définir de manière claire la procédure liée aux « accords APA » que le gouvernement est susceptible de consi-

dérer comme identiques ou différents des permis ou des projets autorisés dans le cadre d'autres procédures d'autorisation.

A3. Quelle est l'actuelle procédure et quels sont les délais pour obtenir un permis APA (p. ex., permis de collection, recherche, exportation) ? Ici encore, l'objectif sera de faire, le cas échéant, la distinction entre les permis de recherche de base/prospection/commercialisation et d'identifier quels sont les autres permis qui sont nécessaires et dans quel ordre.

B. Accords en cours

B1. Connaissez-vous des accords ou projets traitant de la recherche, du développement ou de la commercialisation reposant sur la biodiversité ou l'APA qui n'ont pas été approuvés/reconnus par le gouvernement ? Entrez dans le détail !

On se réfère ici aux ententes ou collaborations susceptibles de devenir des accords APA reconnus par le gouvernement. Il est possible que vous n'obteniez que des informations incomplètes, mais au moins vous aurez une idée générale des accords APA.

B2. Existe-t-il de tels accords ou est-ce que des politiques ou des règles sont prévues pour les approuver ou les appuyer ?

C. Caractéristiques des lois et réglementations APA / outils d'application

C1. Dans quelle mesure les règles APA fournissent-elles ou non a) sécurité juridique, b) clarté quant à la propriété des RG et des CTA, c) délais quant aux procédures APA, d) flexibilité quant aux négociations APA ?

L'objectif est de déterminer dans quelle mesure les règles et politiques facilitent ou compliquent la négociation et l'exécution des accords APA et s'il existe des outils, instruments et institutions pour faciliter la procédure.

C2. Comment une entreprise identifierait-elle la contrepartie de la négociation des accords APA ?

C3. Connaissez-vous des lignes directrices, normes, codes de conduite ou matériel de formation fournissant des informations ou orientations quant à la manière de traiter les règles et pratiques APA ?

D. Implication et capacités des parties prenantes

D1. Combien d'accords APA impliquant les PACL existe-t-il (au sens défini par le gouvernement) ? Veuillez entrer dans le détail quant aux aspects fondamentaux de ces accords.

L'objectif est de déterminer le potentiel des activités et des accords APA sur la base des capacités et des infrastructures existantes.

D2. Quels sont les autres types de parties prenantes impliquées dans les accords APA existants (p. ex., types d'institutions ou entreprises, nationalités, secteurs industriels ou scientifiques) ?

D3. Comment décririez-vous les capacités des acteurs locaux à mener des négociations et à mettre en œuvre des accords sur la recherche et le développement reposant sur la biodiversité ou la commercialisation - en termes de questions commerciales ou juridiques ?

Structure institutionnelle et échange d'informations

E. Implication et capacités des parties prenantes

E1. Quels sont les partenaires et défenseurs potentiels (ONG, prestataires de services, entreprises, appui financier) ?

L'objectif est de déterminer les capacités d'appuyer l'élaboration d'accords APA juridiquement contraignants et équitables dans votre pays/région.

E2. Connaissez-vous des juristes qui dispensent ou seraient susceptibles de dispenser des conseils quant à la manière de négocier en matière d'APA, et qui pourraient dresser des accords APA ?

E3. Comment définiriez-vous la qualité juridique des accords APA que vous connaissez ?

E4. Connaissez-vous des experts en chaîne de valorisation/commerciale qui dispensent ou seraient susceptibles de dispenser des conseils quant à la manière de négocier en matière d'APA ?

E5. Comment évalueriez-vous la transaction (« deal ») réalisée par votre pays dans les accords APA que vous connaissez ?

Connaissances traditionnelles et questions relatives aux PACL

F. Droits des PACL aux ressources

F1. Existe-t-il des questions ou des problèmes liés aux droits sur les ressources biologiques ou génétiques ou les CTA susceptibles d'affecter la négociation ou la mise en œuvre d'accords APA ?

L'objectif des questions liées aux CT et aux PACL est d'entrer dans le détail sur comment les questions, les besoins et les intérêts particuliers sont ou devraient être intégrés dans la négociation et la mise en œuvre d'accords APA.

G. Implication et capacités des parties prenantes

G1. Existe-t-il des réseaux PACL, des organisations, des organisations communautaires ou organisations non gouvernementales qui appuient ou seraient susceptibles d'appuyer les PACL dans la négociation et la mise en œuvre d'accords APA ?

H. Droits coutumiers

H1. Des protocoles communautaires ou des procédures similaires sont-ils utilisés ou envisagés dans les accords APA ou autre type de collaboration sur la recherche, le développement ou la commercialisation reposant sur la biodiversité ?

I. Recherche et développement, commerce

I1. Existe-t-il des projets de recherche, de mise au point et de commercialisation reposant sur la biodiversité qui impliquent les PACL ?

I2. Existe-t-il des projets de recherche qui utilisent des CT ou des RG détenues/gérées par des communautés, dans le pays concerné ?

Questions transfrontalières

J. Chaînes de valorisation transfrontalières

J1. Si vous considérez la recherche, la mise au point et la commercialisation des ressources biologiques ou génétiques et des CTA, quelle est, selon vous, l'importance des ressources transfrontalières ?

Stratégie de valorisation et développement de chaîne de valorisation

K. Stratégies

K1. Existe-t-il une stratégie ou des politiques nationales de valorisation des ressources biologiques ou génétiques ?

K2. Dans quelle mesure les stratégies ou les politiques traitent-elles des questions liées à l'APA ?

K3. Existe-t-il des références aux ressources biologiques ou génétiques ou aux CTA dans les stratégies ou politiques nationales sur le développement économique ?

K4. À votre avis, quelles sont les opportunités économiques liées à la biodiversité ? Connaissez-vous des activités ou intérêts pertinents liés à la recherche et développement et à la commercialisation en

liaison avec la biodiversité ? Connaissez-vous des acteurs tels que des universités, agences, entreprises ou communautés qui sont sollicités pour des RG ou des CTA ?

L. Recherche et développement sur la base de RG et de CTA

L1. Existe-t-il une politique nationale en matière de recherche et développement (R et D) basée sur la biodiversité ? Quels sont les acteurs qui effectuent des inventaires sur la taxonomie et la biodiversité ? Existe-t-il des bases de données ou des collections nationales ?

L2. Quels sont les types d'inventaires taxonomiques ou d'espèces qui existent ?

L3. Connaissez-vous des projets ou des collaborations en cours qui traitent de la R et D basée sur la biodiversité ? Ces projets peuvent impliquer des universités, instituts de recherche ou entreprises. Entrez dans le détail !

L4. Quelles sont les ressources humaines et matérielles, quels sont les cadres politiques et réglementaires pour les partenariats en matière de R et D ?

M. Implication et capacités des parties prenantes

M1. Pouvez-vous identifier des experts ou des institutions liés à la R et D sur la base de ressources biologiques ou génétiques et des connaissances traditionnelles associées (p. ex., chercheurs universitaires, instituts de recherche nationaux, ONG, associations de PACL) ?

La plupart des pays ont une image limitée des acteurs nationaux susceptibles d'être impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans la valorisation ou l'utilisation des ressources génétiques. Les documents de brevets sont de bonnes sources d'information pour identifier les acteurs impliqués dans la R et D. La plupart des pays ont une image limitée des acteurs nationaux susceptibles d'être impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans la valorisation ou l'utilisation des ressources génétiques.

M2. Connaissez-vous des entreprises nationales, entités ou individus détenant des brevets liés aux ressources biologiques ou génétiques ?

M3. Pouvez-vous identifier des entreprises ou des institutions impliquées dans la R et D ou la commercialisation basées sur la biodiversité ? Quelles sont leurs activités et leurs capacités dans ce domaine ?

N. Commercialisation et commerce

N1. Connaissez-vous des chaînes d'approvisionnement et de distribution de ressources biologiques utilisées dans les produits pharmaceutiques, la biotechnologie, le secteur alimentaire spécialisé, les produits cosmétiques ? Entrez dans le détail !

Même si les informations quant à l'actuelle utilisation des ressources biologiques ou génétiques risquent d'être incomplètes, elles permettront d'avoir une idée générale du potentiel des accords APA (stratégie du rendement immédiat).

N2. Quelles sont les informations disponibles quant aux ressources biologiques actuellement exportées ? À quel usage ces ressources sont-elles destinées ?

Exportation des ressources biologiques, chaînes d'approvisionnement certifiées de produits reposant sur la biodiversité, communications des entreprises.

O. Conditions favorables au sens large

O1. À votre avis, quelles sont les règles et politiques qui présentent des défis ou des opportunités aux affaires dans le pays, et ce, de manière générale ? Faites-vous des comparaisons avec d'autres pays ?

O2. Si vous regardez les acteurs en présence et les dynamiques de l'économie du pays, quels sont ceux qui seraient susceptibles d'être des acteurs clés dans l'utilisation ou le soutien des RG ?

O3. Tenez-vous compte des facteurs clés favorables aux affaires, comme p. ex., ceux qui figurent dans les indicateurs quantitatifs sur la réglementation des affaires « ease of doing business » établis par la Banque Mondiale (BM), lorsque vous développez vos stratégies APA ? Si oui, de quelle manière ?

La discussion des facteurs permettra éventuellement d'ordonner, selon ses priorités, les éléments favorables aux affaires ou tout au moins de détecter pourquoi certaines entreprises hésitent à collaborer. Ceci permettra éventuellement de dégager d'autres facteurs pour le pays.

Implication interdisciplinaire des parties prenantes

P. Rôles et conceptions

P1. Comment l'interviewé(e) conçoit-il/elle son rôle (ou celui du groupe/de l'institution qu'il/qu'elle représente) dans le(s) processus APA ?

P2. Qui considère-t-il/elle comme jouant un rôle important dans ces processus ?

P3. Comment conçoit-il/elle le ou le(s) rôle(s) des autres parties ?

P4. Que pense-t-il/elle de la capacité des autres parties à être impliquées et à contribuer au(x) processus ?

P5. Comment perçoit-il/elle ses propres relations avec ces autres parties ?

P6. Comment perçoit-il/elle les relations entre les différentes parties ?

P7. Dans quels domaines perçoit-il/elle des conceptions, intérêts ou actions susceptibles d'être conflictuels ?

Sources et références

Parmi les sources et références pertinentes suggérées, citons :

- sites internet du gouvernement, associations légales, ONG, associations commerciales, universités,
- documents officiels, registre national, communication d'entreprise,
- examen du cadre politique et juridique, études de cas, journaux académiques,
- articles de presse, publications d'ONG.

Personne à contacter

Dr. Hartmut Meyer
L'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Deutsche Gesellschaft für
International Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Bonn & Eschborn
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn
Allemagne

T +49 6196 793285
M +49 171 1027839
F +49 6196 79803285
E hartmut.meyer@giz.de
S hartmut-meyer-GIZ
I www.abs-initiative.info, www.giz.de

Publié par:
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Deuxième mise à jour
© Juin 2019



www.abs-initiative.info